

**PAYS RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON**  
**Comité Directeur du 12 juin 2006**

Nombre de conseillers élus : 18

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents à la séance : 12

**Etaient présents** sous la présidence de M. le Président Daniel WEBER

Les Conseillers : Michel HABIG, Jean-Paul DIRINGER, André ONIMUS, Alain FOECHTERLE, Patrice FLUCK, Alain GRAPPE, Gérard SCHATZ, Didier VIOLETTE, François BERINGER, François SAUVAGEOT, Roland BRAUN

**Etaient excusés** : François GRUNENBERGER, Gilbert MOSER, Paul HEGY, Thomas BIRGAENTZLE, Jean-Paul OMEYER, Hubert HAENEL

**Assistaient en outre à la séance :**

André VARCIN, Sous-Préfet de l'arrondissement de Guebwiller

Michel WALLER, Président du Conseil de développement

Jean ALBRECHT, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil de développement

Corinne FLOTA, Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

## **1. Travaux sur la Charte de Pays et les fiches actions**

### **1.1. Avis du Conseil de développement sur la Charte de Pays**

Lors de sa réunion plénière du 26 avril 2006, le Conseil de développement a été amené à rendre un avis sur la Charte de Pays qui lui avait préalablement été soumise.

Cet avis s'est révélé favorable mais a néanmoins fait l'objet de propositions de modifications ponctuelles ainsi que d'une présentation des propositions du Conseil de développement en terme d'actions à engager à court terme.

*Le Comité Directeur accepte, dans leur ensemble, les modifications de la charte de Pays qui ont été proposés par le Conseil de développement lors de leurs avis du 26 avril 2006. Ils émettent néanmoins quelques précisions ou remarques complémentaires notamment concernant :*

- *l'événement de Pays, utiliser les termes d' « événements-actions de Pays » ;*
- *l'événement autour de l'eau, utiliser les termes de « professionnels et grand public » ;*
- *l'agriculture et la viticulture, il d'agit d'intégrer la prise en compte des enjeux suivants : économie du foncier, sorties d'exploitation et installation des jeunes et promotion des activités agricoles et viticoles.*

*Le Comité Directeur charge le bureau d'études Acter Conseil de procéder à l'intégration de ces remarques.*

## 1.2. Présentation des conditions de réussite du pays et des fiches actions par Acter Conseil

Après un rapide rappel des acquis de la démarche :

- Une Charte adoptée localement et considérée comme un document stratégique de qualité, notamment par les partenaires du Pays,
- Une culture de coopération qui s'affirme à l'échelle du Pays,
- Un Conseil de développement actif, des projets et des coopérations qui ont d'ores et déjà débuté (mise en réseau des Offices du tourisme, mobilisation autour du diagnostic « services »...),
- Un Conseil régional attentif et favorable au projet du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon, une « fenêtre d'opportunité intéressante » en termes de contractualisation (politique de la Région 2007-2010),

le bureau d'études Acter Conseil a abordé les questions en suspens et les préconisations finales des consultants.

Ces questions sont les suivantes :

- Le portage du Pays : l'indispensable fusion des deux Syndicats mixtes (SCOT / Pays) : *les élus du Syndicat mixte sont d'accord sur le principe mais soulignent que l'harmonisation des périmètres n'est pas évidente : cette démarche prendra du temps ;*
- Les relations Pays / intercommunalité : une nécessaire clarification sur certains dossiers, en particulier pour la CDC de la Région de Guebwiller (questions de l'animation économique, du Pays d'Art et d'Histoire...) : *les élus du Syndicat mixte comprennent l'articulation et la différenciation des missions des deux niveaux d'échelle « CdC » et « Pays » : la mise en place du mode de gouvernance est primordiale :*
  - o *En ce qui concerne l'animation économique, les ou les postes créés aux différentes échelles auront des missions distinctes et complémentaires ;*
  - o *En ce qui concerne le Pays d'Art et d'Histoire, le Pays souhaite s'appuyer et valoriser ce label.*
- Le déploiement opérationnel : la constitution rapide d'une équipe technique complète (consolidation du poste d'agent de développement généraliste, recrutement d'un agent de développement économique et d'un secrétariat) : *les élus du Syndicat mixte n'émettent pas d'opposition.*
- L'engagement des projets : l'impératif d'une hiérarchisation des priorités pour trouver les financements.

Charte	Actions envisagées	Degré de priorité
Axe 1	Chargé de mission « économie » pour le Pays Comité ou cellule de développement économique Etude pépinière puis réalisation Etude tourisme / culture puis réalisation	● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●
Axe 2	Etude déplacements et projets liaisons douces (en lien avec SCOT) Etude PLH puis réalisation (attente du diagnostic SCOT) Etude système d'alerte environnementale	● ● ● ● ● ●
Axe 3	Portail des services à la population Evénement de Pays	● ● ● ● ● ●

*Les élus valident les hiérarchies proposées.  
Ils soulignent l'importance de la création d'un poste d'animation économique.  
Ils chargent le bureau d'études Acter Conseil de leur fournir une fiche action détaillant les projets notamment en terme cahier des charges, de financement (réflexion et simulation sur les financements qui restent à charge des collectivités) et de calendrier.*

## **2. Maison de l'emploi**

---

Après une présentation du projet « Maison de l'emploi Haut-Rhin-Nord » par Martine Schelcher, bureau d'études ESM, décrivant l'état d'avancement du projet, les enjeux du territoire du Pays Rhin et les pistes d'action spécifiques à ce dernier.

Le Comité Directeur est amené à prendre position sur l'implication du Pays dans cette démarche. *La majorité des élus présents, à l'exception des représentants de la commune de Merxheim (1 abstention, une opposition), valident la participation du Pays au projet « Maison de l'emploi Haut-Rhin-Nord ». En conséquence le Comité Directeur charge le Président de réaliser une lettre d'accord de principe pour la participation du Pays au portage du dossier « Maison de l'emploi » par la Communauté d'Agglomération de Colmar devant la commission nationale de labellisation.*

Le comité directeur est amené à approuver les financements correspondant aux travaux de ce projet « Maison de l'emploi Haut-Rhin-Nord ».

- participation au financement du montage du dossier de labellisation « Maison de l'emploi » de Territoire et Cohérence à l'échelle des deux Pays;
- financement des missions d'études, d'assistance et d'aide à la décision engagées par ESM Consult à l'échelle du Pays RVGB.

*Le financement des travaux et études est validé par majorité des élus présents à l'exception d'une abstention.*

Tableau indicatif

Bureau d'Etudes	Travaux réalisés ou à réaliser	Echelle	Coûts TTC	Aides
Territoire et Cohérence	Montage du dossier de labellisation	Haut-Rhin-Nord	1 310 €	Subventions Etat / Région déduites
ESM Consult	Suivi du dossier ; enjeux	Pays RVGB	2 800 €	Subventions Etat / Région à négocier
ESM Consult	Montage des fiches actions	Pays RVGB	4 000 €	Subventions Etat / Région à négocier

*Le comité directeur charge le Président de demander l'attribution d'aides et subventions de la Région, de l'Etat et de toutes autres origines.*

*Le comité directeur charge les Présidents des Communautés de communes du Pays et le Maire de Merxheim d'initier la réflexion au sein de leurs collectivités et de poursuivre la réflexion sur les fiches actions spécifiques au Pays.*

### **3. Points divers**

---

#### **3.1. Identité visuelle et logo**

---

Lors d'une précédente réunion, le Comité Directeur avait chargé le Pays de procéder à une démarche de définition d'identité visuelle « Pays » et plus particulièrement de logo. Le Pays a consulté 5 agences qui lui a proposé 16 logos distincts. Suite à une première pré-sélection par le groupe de travail d'élus du Comité Directeur et à une seconde pré-sélection par le bureau du Conseil de développement, deux logos ont été présentés pour le choix final au Comité Directeur.

*Le Comité Directeur a sélectionné le logo n°1 proposé par l'Agence Reflet pour un coût de 2000 € HT. Un groupe de travail sera constitué afin de travailler la proposition initiale de l'Agence Reflet et d'aboutir à une version finalisée.*

#### **3.2. Concours Alsace Innovation**

---

La CEEI (Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation) lance chaque année, à l'échelle des Pays, le « Concours Alsace Innovation » dont l'objectif est de promouvoir l'innovation et l'esprit d'entreprendre.

Ce concours cible les créateurs d'entreprises présentant un caractère innovant ainsi que les entreprises développant un caractère innovant ou développant une activité innovante au sein de leur société. Il doit s'agir d'une démarche de changement apportant un avantage concurrentiel notable et durable à une entreprise sur sa zone de chalandise : développement d'une nouvelle technique, technologie, procédé ; mise sur le marché d'un nouveau produit ou service pour la zone de chalandise ciblée ; application d'un nouveau concept commercial, organisationnel ou marketing ; regroupement d'entreprises de type « Cluster ».

Son objectif est de donner un coup de pouce aux idées et projets innovants, mettre en valeur l'esprit d'entreprendre des porteurs de projets, favoriser la création d'entreprises dans les territoires et de contribuer au développement économique de la Région Alsace.

L'intérêt de la démarche est de constituer un apports aux porteurs de projets sélectionnés tel que l'aide à la formalisation du business plan, la recherche de financements publics et privés, la recherche de localisation et la recherche de contacts.

Le Pays assumera le rôle suivant :

- diffusion de l'information, communication dans les bulletins communaux et intercommunaux ainsi que dans la presse locale,
- partenaire pour l'accueil des porteurs de projets,
- organisation des jurys et de la remise des prix,
- aide financière de 3000 euros,
- mise à disposition des prix du Concours.

*Le Comité Directeur, à l'unanimité, valide de la participation du Pays au Concours Innovation Alsace organisé par le CEEI.*

### **3.3. Convention de conseil et d'assistance aux collectivités par l'ADAUHR**

---

Suite à la séance du 20 octobre 2005, le Conseil Général du Haut-Rhin a transformé l'ADAUHR en érigeant en service public l'assistance et le conseil aux collectivités haut-rhinoises. L'ADAUHR propose, dans le cadre d'une convention, un partenariat au Pays qui décline une mission d'assistance et conseils gratuits en ce qui concerne des actions de recherche et de sensibilisation à l'égard des partenaires publics : choix et déroulement des procédures réglementaires, identification des problématiques posées dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, de l'intercommunalité, des aménagements et constructions publiques, du patrimoine bâti et de la gestion des paysages, des données géographiques, ...

*Le Comité Directeur, à l'unanimité, valide la proposition de Convention de conseil et d'assistance aux collectivités par l'ADAUHR et charge le Président de signer cette dernière en son nom.*